



LE SYNDICAT SUPAP-FSU EST LE SYNDICAT  
DE TOUS LES SALARIES SANS EXCEPTION.  
LA CONFIDENTIALITE EST GARANTIE.



NOUS N'AGISSONS JAMAIS SANS VOTRE ACCORD.

**Vous pouvez joindre nos représentants à tout moment.**

### MUTUELLE SANTE :

#### UNE PROPOSITION TRES INTERESSANTE POUR LES SALARIES

De nombreux salariés se retrouvent souvent à payer de leur poche des sommes astronomiques de dépassements d'honoraires y compris dans les hôpitaux publics et particulièrement à Paris. Plusieurs collaborateurs « les moins payés » renoncent simplement à se soigner faute de moyens pour régler le reste à charge. D'autres se font rembourser une partie par le fond de secours géré par la commission mutuelle de Paris Habitat. Les conséquences sont désastreuses. Le renoncement aux soins entraîne une augmentation des symptômes voire des complications ou hospitalisations.

Une Proposition a été faite lors de la réunion du CSE en date du 25/11/2021 par le cabinet d'expert ADDING – Actuariat & Conseil RH, chargé par Paris Habitat d'analyser les comptes de la mutuelle. Cette suggestion exige la souscription d'un contrat collectif surcomplémentaire santé qui permettra la prise en charge d'une grande partie du reste à charge et donc de mieux se soigner.

Les experts reviendront vers nous pour nous donner plus de détails. Nous vous tiendrons informés.

Notre syndicat SUPAP-FSU y est très favorable.

## ENTRETIEN ANNUEL

Pour bon nombre de managers, l'exercice de l'entretien annuel est abordé par le prisme du paternalisme et de la réprimande unilatérale envers le subalterne. Ces managers oubliant de manière fort opportune le caractère bilatéral de cet exercice. Si vous vous retrouvez dans cette situation, contactez-nous !

## INDEMNITE INFLATION DE 100€ DEFISCALISEE

Lors de la réunion du CSE, la DRH a annoncé le versement de l'indemnité inflation de 100€ aux salariés gagnant moins de 2000€ net par mois, sur la paie du mois de décembre 2021. Pour rappel, cette indemnité est une aide exceptionnelle décidée par le gouvernement pour protéger le pouvoir d'achat face à la hausse des prix.

## NAO : IL EST TEMPS DE METTRE FIN AUX INEGALITES !

La première réunion sur les négociations obligatoires dans l'entreprise (NAO) aura lieu le lundi 6 décembre prochain. Nous espérons que la direction mette fin à sa politique inégalitaire mise en place depuis son arrivée.

- Nous espérons que la direction fera profiter les salariés de Paris Habitat de la **prime dite pouvoir d'achat jusqu'à 1000€**. Elle est exonérée d'impôt, de cotisations et de contributions sociales. Sont éligibles les collaborateurs qui gagnent moins de 4 768,42 €. Elle peut être versée jusqu'au 31 mars 2022.

- Nous espérons une augmentation générale **égalitaire minimum de 80€**.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021 le smic est passé de 1554,58 à 1589,47 soit + **34,89€**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 le smic est passé de 1539,42 à 1554,58 soit + **15,16€**

En 2021, le montant de l'augmentation du smic en 2021 est de **50,05€**.

Pour Rappel : les augmentations générales inégalitaires sur l'accord NAO (début 2021) rejetées par SUPAP-FSU, étaient de 0,6% soit par exemple :

Pour un(e) CGL :  $1\ 800€ \times 0,6\% = 10,8€$

Pour un(e) cadre SUP :  $10\ 000€ \times 0,6\% = 60€$

*Notre syndicat SUPAP-FSU s'oppose fermement aux augmentations générales par pourcentage.*

## PARAMETRAGE DES TICKETS-RESTAURANT

Le calcul des tickets-restaurant étant arrêté autour du 20 de chaque mois (date aléatoire d'établissement de la paye), certains salariés se retrouvent avec un déficit de tickets-restaurant et ce à la fin de chaque mois. Nous demandons aux collègues de bien vérifier le nombre de tickets-restaurant qui leur a été attribué.

## CHEQUES CADEAUX 2021

Le gouvernement a augmenté le plafond de défiscalisation des chèques cadeaux afin de soutenir le pouvoir d'achat. Le plafond est passé de 171 € à 250 €. Notre syndicat SUPAP-FSU demande à la commission du CE d'étudier l'option d'attribuer 80€ en plus à chaque salarié.

## TELETRAVAIL

Le mois dernier, nous avons reçu une remarque émanant d'une collègue qui nous a indiqué qu'elle est fonctionnaire au sein de Paris Habitat et que son indemnité télétravail est seulement de 12,50€ par mois et non 2,50€ par jour télétravaillé comme indiqué sur la communication d'octobre du SUPAP-FSU.

Nous présentons nos excuses à cette collègue car, nous n'avons pas précisé que les fonctionnaires de Paris Habitat ne sont pas éligibles à cette indemnité de 2,50€ par jour télétravaillé.

En effet, l'indemnité télétravail de 2.50€ par jour télétravaillé dans limite de 220€ par an est versée aux fonctionnaires d'État + magistrats judiciaires. Par exemple un fonctionnaire qui est en télétravail 9 jours par mois (2 jours par semaine) perçoit :  $9 \times 2,50\text{€} = 22,50\text{€}$  dans la limite de 220€ par an.

Il est inacceptable que les salariés de Paris Habitat perçoivent seulement 12,50€ par mois conformément à l'accord télétravail que seul notre syndicat SUPAP-FSU n'a pas signé.

## **UN MAL ETRE DANS LE SERVICE**

### **« QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET DEVELOPPEMENT RH » (QVT)**

Normalement, le manager de ce service doit veiller aux bonnes conditions de travail au sein de son équipe ainsi que dans les autres services. Il doit favoriser le bien-être, adopter un discours positif, insuffler de la bonne humeur, faire taire les rabat-joie etc. Malheureusement, ce n'est pas le cas au sein de la « Qualité de vie au travail et développement RH ». Pire encore, ce service a fermé les yeux pour ne pas dire « conforté » certains responsables de services de la DRH dans leurs méthodes managériales toxiques. L'assistante sociale rattachée à ce service qui était chargée d'accompagner les salariés en mal être ou burn-out, n'a pas supporté ce climat. Elle a préféré quitter Paris habitat. Ça en dit long sur les conditions de travail dans ce service !

## **REGIE**

**Paris à 30 km/h.**

La direction refuse de prendre en charge les amendes pour excès de vitesse contractées pendant les missions de plusieurs collègues de la Régie dans les rues de Paris. S'ils remplissent les critères, ces derniers peuvent constituer un dossier auprès de la commission de fonds de secours du CE pour un remboursement d'une partie du montant de l'amende. Contactez-nous pour en savoir plus.

## **GARDIENS**

L'application CIM fonctionne une fois sur deux. Les gardiens n'en peuvent plus. Pour passer les commandes ils doivent consacrer une demi-journée pour se déplacer jusqu'à l'agence afin d'utiliser Ikos sur le PC Windows.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- Il existe un dispositif appelé : **La mobilité volontaire sécurisée.**

Ce dispositif permet au salarié d'occuper un poste dans une autre entreprise, pendant une durée limitée, tout en gardant la possibilité de revenir à son poste d'origine.

Il est nécessaire d'obtenir l'accord de Paris habitat et d'avoir 2 ans d'ancienneté.

La demande doit être soumise à la DRH par la voie hiérarchique.

**Pour toute question, vos représentants SUPAP-FSU sont à votre disposition**

Madame	Sylvie	ALVES VARELA BRITO	Elue CSE	07 86 00 19 72
Madame	Nérimène	BEN FODDA	Déléguée Syndicale (DS)	06 07 49 37 57
Monsieur	Alain	BENKRIM	Délégué Syndical (DS)	06 07 88 58 81
Madame	Francesca	GUIDOUZ	Elue CSE	06 40 70 78 15
Madame	Ludivine	GENTY	Elue CSE	06 30 04 65 97
Monsieur	Jérôme	HANY	Elu CSE + CSST	06 32 08 95 22
Monsieur	Mohammed	HELLAL	Elu CSE + CSST	06 07 88 24 54
Monsieur	Ernesto	HILLCOAT	Représentant Syndical (RS)	07 86 87 10 23
Monsieur	Marwan	JAROUDI	Elu CSE	06 48 36 65 78
Madame	Nawale	LAO	Déléguée Syndicale (DS)	06 13 52 31 08
Monsieur	Ahamada	MFOIHAYA	Elu CSE	06 87 65 91 00
Madame	Myriam	ZIGONI	Elue CSE	06 32 10 20 66

Rejoignez-nous et soutenez-nous pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés.

**Libres, Solidaires et Combatifs, c'est la devise du SUPAP-FSU.  
Penser juste et parler vrai notre manière d'être : c'est comme ça et cela le restera !!!**

